

27

Commission permanente

Séance du 4 décembre 2023



Rapporteur : M. LENFANT

48919

11 - Mobilités

Travaux sur routes départementales - Maîtrise d'ouvrage externe

Le lundi 04 décembre 2023 à 14h17, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BRUN, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h40.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoir à la Commission permanente ;

Exposé :

Les communes de Javené, de Val Couesnon et Fougères Agglomération projettent de réaliser des aménagements sur une route départementale au sein de leurs agglomérations respectives qui affecteraient le domaine public routier départemental.

Ces travaux, qui impacteront l'assiette des routes départementales, seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale et intercommunale et consisteront à :

- Pour la commune de Javené, création de deux écluses simples rue du Couesnon, sur la route départementale n°108 du PR 20+638 et au PR 20+710,

- Pour la commune de Val Couesnon, création d'une écluse rue de la Quintaine, sur la route départementale n°15 du PR5+525 au PR5+550,

- Pour Fougères Agglomération, mise à disposition d'espaces verts sur giratoires et abords où sont notamment positionnés des candélabres. Les trois giratoires (La Martinais RD706 / RD155, Les Nolières RD706 / RD17, Le Bocage RD706 / RD806) sont positionnés sur la RD 706.

Les conventions annexées exposent les conditions administratives, techniques et financières de ces projets.

Décide :

- d'approuver les termes des conventions à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et les communes de Javené, de Val Couesnon et Fougères Agglomération, jointes en annexe.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces conventions.

Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : M. DELAUNAY

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 5 décembre 2023

ID : CP20231984

Pour extrait conforme